

Tunisie/"Les droits de l'enfant doivent être constitutionnalisés" (Belaïd)



Publié le Jeudi 15 Mars 2012 à 18:30



L'association tunisienne de Défense des droits de l'enfant a organisé ce jeudi à Tunis un colloque sous le thème « L'enfant, citoyen silencieux ». Une rencontre qui a réuni plusieurs experts des Droits de l'enfant et des membre de la société civile.

Dans un entretien accordé à Gnet, le professeur émérite à la faculté des sciences Juridiques politiques et sociales, SadokBelaïd propose que des articles soient introduits dans le texte de la constitution pour garantir le droits de l'enfant. « Il est convenu par consensus que l'on parle des droits publics dans la constitution. Dans ce chapitre il y aura les droits collectifs, comme ceux de la libre circulation, le droit à la grève, à la réunion, etc. Nous devons également introduire des articles et dispositions qui traduisent la philosophie de la collectivité familiale en général, et l'éducation des enfants en particulier ». En effet, l'enfant tunisien, bien que doté d'une situation avantageuses comparé à ses semblables dans d'autres pays, notamment le Maroc, les pays subsahariens, l' Egypte, il demeure de plus en plus mal encadré et protégé. D'ailleurs, très peu de chiffres existent au sujet des abus commis contre les enfants, à cause du silence et de l'impunité dans certaines régions du monde arabe et oriental.

«La direction à prendre n'est pas encore claire, les enfants tunisiens ont été également victimes lors de cette révolution, parce qu'ils y ont participé à travers les manifestations, parce que certains sont morts, et d'autres ont perdu un parent, un père, une mère ou un frère », dit SlaheddineJourchi, Président de la Constituante citoyenne. Il appelle à ce que l'enfant soit prise en considération comme étant un citoyen à part entière, chez lui comme à l'école : « A l'école primaire, je me souviens d'un enseignant qui n'existait qu'en nous rabaissant, nous n'avions pas le droit d'interagir, alors que nous étions très motivés. Je dis qu'il faut qu'on cesse d'humilier les enfants, de les violenter ou de les manipuler pour des fins politiques ou autres. Il faut instaurer la démocratie au sein de l'école, une école basée sur l'échange».

Selon SlaheddineJourchi, la société civile joue un rôle prépondérant dans l'épanouissement de l'enfant et sa construction : « Elle doit faire de l'enfant un projet de citoyen libre, courageux et indépendant. La société civile est invitée à descendre dans le monde des enfants, dans le cadre d'une société circulaire et non pas pyramidale, parce que les enfants ont besoin d'être écoutés. D'ailleurs, il ne faut pas instrumentaliser les enfants, comme une maman qui fait porter le voile à sa fille de 6 ans. Il faut que l'enfant

soit éduqué pour qu'il puisse choisir en toute liberté ».

Saïda Hached, Psychologue, experte en l'insertion des enfants handicapés en milieu scolaire, déplore que les familles « n'aient pas de projets d'avenir pour leurs enfants. Il faut voir ce que l'enfant fait de sa journée. La première moitié à l'école et la seconde moitié à regarder la télévision. Le premier ennemi de l'enfant, c'est les adultes, il faut qu'ils en soient conscients ».

Le législateur doit pour sa part assurer un cadre clair et explicite pour la protection des droits de l'enfant : « Il faut des lois détaillées pour les enfants, selon chaque spécificité, qu'ils soient handicapés, pauvres ou surdoués, il faut qu'on leur assure un traitement particulier à chacun », dit Sadok Belaïd. Le professeur de sciences juridique préconise l'instauration d'un nombre d'instruments de mise en application de ces lois, « comme mettre en place un corps d'inspecteurs pour la protection de l'enfance, en renfort aux assistantes sociales que l'on retrouve actuellement. Si par exemple une famille ne peut pas assurer ses responsabilités envers son enfant, il faut prendre certaines mesures de sanctions ou d'aide ».

Par ailleurs, une enseignante s'est interrogée lors de cette rencontre au sujet de la disparition des internats au sein des écoles « ces internats permettaient aux enfants défavorisés de jouir de certaines conditions de vie et d'études qui leurs manquaient dans leur milieu familial, et de se sentir moins marginalisés », dit-elle. Adel Hentati, de l'Observatoire de l'Enfance a réitéré pour sa part son appel pour la création d'un parlement pour enfants, pour leur permettre d'exprimer leurs attentes et leurs avis : « En Tunisie, on n'investit pas dans l'enfance. La preuve, seulement 30% des enfants tunisiens jouissent d'une pré-scolarité et des jardins d'enfants ».

Chiraz Kefi